

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Notice à destination des assesseurs

Date de mise à jour : 17 août 2026

Les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent par voie électronique via PRONOTE.

Ce qu'il faut retenir

- Je serai convoqué physiquement à deux reprises :
 - quelques jours avant le début des élections, pour la cérémonie des clés,
 - à la fin des élections, pour la cérémonie de dépouillement.
- Lors de ces cérémonies, les membres du bureau de vote saisissent une phrase secrète, créée au préalable, pour sécuriser l'urne électronique.
- La création de mon compte assesseur et de ma phrase secrète doivent être effectuées avant la cérémonie des clés.
- La même phrase secrète devra être saisie lors de la cérémonie de dépouillement. Si j'oublie ma phrase secrète entre temps, le dépouillement pourrait ne pas avoir lieu et annuler l'élection.
- Je retrouve toutes les dates clefs de l'élection sur la page d'accueil de PRONOTE (widget **Membre d'un bureau de vote**) et sur la plateforme d'élections.

Avant l'élection

Je vérifie que tout est prêt :

- j'ai accès à PRONOTE
- mes coordonnées de contact ont été correctement renseignées dans PRONOTE

Je crée mon compte assesseur :

- en recevant un code d'authentification par e-mail ou SMS
- en créant un identifiant et mot de passe différent de celui de PRONOTE
- en cliquant sur le bouton **Activer mon compte**

Je crée ma phrase secrète :

- avec uniquement des minuscules et des chiffres
- avec au minimum 20 caractères

Pendant l'élection

Pour la cérémonie des clés :

- je retrouve physiquement les autres membres du bureau de vote
- je saisis ma phrase secrète sur l'ordinateur d'un administrateur

Je suis le déroulement des élections :

- en visionnant le nombre de votants en temps réel
- en voyant qui a voté et quand
- en étant informé en cas d'anomalies sur l'affichage **Scellements**

Pour la cérémonie de dépouillement :

- je retrouve physiquement les autres membres du bureau de vote
- je saisis ma phrase secrète sur l'ordinateur d'un administrateur

Questions et problèmes fréquents

J'ai oublié l'identifiant / le mot de passe de mon compte PRONOTE...

Adressez-vous à votre établissement pour en demander la réinitialisation ou utilisez le lien [Mot de passe oublié ?](#).

J'ai oublié le mot de passe de mon compte assesseur...

Cliquez sur le lien [Mot de passe oublié ?](#) puis saisissez l'identifiant du compte assesseur : si votre identifiant est correct, vous recevez une notification sur votre compte PRONOTE avec un code à six chiffres qui vous permettra de poursuivre la réinitialisation par e-mail ou SMS.

J'ai oublié l'identifiant de mon compte assesseur...

Adressez-vous à un autre membre du bureau de vote : il trouvera votre identifiant renseigné dans l'affichage **Informations générales** de la plateforme d'élection.

Je n'ai pas reçu le code d'authentification envoyé par e-mail / par SMS...

La réception du code peut prendre plusieurs minutes. Si vous avez choisi l'envoi par e-mail, pensez aussi à vérifier vos spams.

Pour demander l'envoi d'un nouveau code, cliquez sur le bouton ***Je n'ai pas reçu le code.***

Je ne sais pas comment me déconnecter de la plateforme d'élection...

Si vous êtes connecté à la plateforme d'élection sur un ordinateur, cliquez sur votre nom en bas à gauche de l'écran, puis cliquez sur **Déconnexion**.

Si vous êtes connecté sur un téléphone portable, cliquez d'abord sur l'icône  située en haut à droite de votre écran puis sur votre nom en bas à gauche.

Je ne suis pas disponible pour la cérémonie des clés...

Contactez impérativement et au plus vite le chef d'établissement pour le prévenir.

Si la cérémonie des clés n'a pas encore eu lieu, il pourra décaler la date/le créneau horaire de la cérémonie de dépouillement, ou vous trouver un remplaçant.

J'ai oublié ma phrase secrète...

Si vous oubliez votre phrase secrète avant la cérémonie des clés, modifiez-la depuis la plateforme d'élections, affichage **Gestion de la phrase secrète**.

Si vous oubliez votre phrase secrète après la cérémonie des clés, vous ne pourrez pas la modifier ; le dépouillement pourrait être compromis et les élections annulées.